

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-160** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 7 mars 2023. Cette assemblée aura lieu le **27 mars 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-160** a pour objet de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 afin de prohiber les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et touche à l'ensemble de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 13 mars 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement